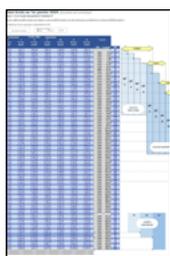


Grille des Salaires au 1^{er} janvier 2024

Après le refus de FO Énergie et des autres organisations syndicales de signer le projet d'accord sur les mesures salariales de Branche proposé par les employeurs des IEG, ils ont décidé unilatéralement d'une augmentation du Salaire National de Base de 2 %.

Cette augmentation du SNB reste clairement insuffisante face à l'inflation et à l'érosion du pouvoir d'achat des personnels des IEG.

Retrouvez la grille des salaires au 1^{er} janvier 2024 en cliquant sur l'image ou en scannant le QR code :



- Pour la majoration résidentielle, renseignez votre pourcentage (24, 24,5 ou 25 %) dans le champ concerné.
- Pour le temps de travail, faites le choix en lien avec votre situation (35 heures, 32 heures collectif ou 32 heures individuel).

Les négociations par entreprises vont débuter et FO Énergie vous propose de vous exprimer à travers un rapide sondage sur le sujet de votre rémunération et de votre pouvoir d'achat :



Ce rapide questionnaire permettra à vos représentants FO, lors des négociations dans vos entreprises d'indiquer aux employeurs que votre pouvoir d'achat n'est pas un problème accessoire !